Déploiement du tri à la source des biodéchets

Sirtom de la Region de Brive la Gaillarde

Avenue du 4 Juillet 1776
19100 Brive-la-Gaillarde

Voir le site internet

Auteur : Anais Barret
abarret@sirtom-brive.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dès 2009, le SIRTOM s'est engagé dans un programme de prévention des déchets, et a été labélisé territoire zéro déchet zéro gaspillage en 2014. Il a ainsi décliné 249 animations visant à réduire les déchets et en particulier les biodéchets sur son territoire sur ces dernières années. Dans le cadre de la réduction des biodéchets, de nombreuses actions ont été menées telles que :

- promotion du compostage individuel et collectif,
- animation lutte contre le gaspillage alimentaire à destination du grand public lors d'évènements et à destination des enfants dans les écoles tout au long de l'année,
- diagnostic gaspillage alimentaire dans les cuisines collectives,
- accompagnement du personnel communal dans la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école,
- promotion des astuces de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le guide zéro déchet distribué à chaque foyer du territoire.

De plus, le SIRTOM réfléchissait depuis 2010 à la mise en place d'une tarification incitative afin de réduire les déchets, responsabiliser les usagers et faire payer une cotisation plus juste et plus en rapport avec leur production réelle de déchets. Le SIRTOM a été la première collectivité en France à opter pour la TiEOM, mise en œuvre effective en 2015, avec aujourd'hui un taux d'incitativité maximale de 45%, et une réduction des tonnages d'OMr de 35%, pour une production d'ordures ménagères de 186kg/habitant/an en 2019. Toutefois, les caractérisations réalisées en 2016, 2017 et 2019 ont démontré que la fraction fermentescible représente encore 35% des ordures ménagères.

C'est dans ce contexte, et après la réalisation de plusieurs expérimentations dont l'objectif était de valider les différents dispositifs de collecte des biodéchets en porte-à-porte, en apport volontaire, en milieu rural, semi-rural ou urbain, que le SIRTOM a répondu à l'appel à projet TRIBIO.

Pour répondre aux objectifs de la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que ceux du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD), et notamment la généralisation du tri à la source d'ici 2023, le SIRTOM a determiné les territoires ou le compostage sera proposé, et les territoires qui benefiecieront d'une collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs du SIRTOM découlent de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015 et du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets approuvé le 21 octobre 2019.

Depuis la mise en place de la TI, le SIRTOM a déjà baissé ses ordures ménagères de 35% (44542 tonnes en 2009, 28840 tonnes en 2019). Sur la base du tonnage actuel, c'est-à-dire 28840 tonnes en 2019, il est prévu une baisse d'environ 20% afin d'arriver à un tonnage d'environ 23000T (soit –5800T). Cette baisse pourra provenir des biodéchets (-3000T), des emballages (-1500T) et de la prévention / réduction globale des OMr (-1300T).

Le SIRTOM a calqué ses objectifs sur ceux du PRPGD N-A tels que :

- lutter contre le gaspillage, notamment alimentaire,
- favoriser les gestions de proximité des biodéchets avec l'obligation du tri à la source d'ici 2023,
- créer des conditions favorables pour développer la tarification incitative,
- promouvoir le réemploi, la réparation, la réutilisation,
- mettre l'éco-exemplarité au cœur du fonctionnement des organismes publics.

Résultats quantitatifs

La collecte de biodéchets mise en place permet de desservir 29 152 usagers en 2022, et 208 professionnels, ce qui représente 431,7 tonnes collectées. Elle est deployée sur 6 secteurs de collecte, et 20 points d'apports volontaires sont deployés en complément de la collecte en porte-à-porte.

Concernant le compostage, au total, fin 2022, ce sont :

- 65 établissements équipés d'un site de compostage ;
- 13 points de compostage partagés.
- 12 092 foyers équipés d'un composteur individuels par nos services.

Résultats qualitatifs

Le tri des biodéchets est meilleur dans les points d'apport volontaire qu'en porte-à-porte, il reste toutefois convenable pour toute la collecte de biodéchets.

Aucune grosse erreur n'a été relevé dans les composteurs.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

La mise en place du tri à la source des biodéchets constitue l'un des volets d'un projet d'optimisation du service public de prévention et gestion des déchets.

L'objectif est d'améliorer le geste de tri et les performances, tout en limitant les surcoûts. Une communication importante auprès des usagers est nécessaire, pour populariser le geste de tri, informer sur les consignes de tri et les modalités de collecte et faire perdurer l'adhésion des usagers dans le temps.

Le mode de collecte des biodéchets auprès des ménages doit être adapté au type d'habitat, c'est pourquoi le SIRTOM souhaite mettre en place trois types de tri à la source des biodéchets :

- en porte-à-porte sur Brive, Malemort et Saint-Pantaléon,
- en apport volontaire sur les bourgs les plus peuplés,
- en compostage sur le reste du territoire.

Planning

Deploiement de la collecte des biodéchets et du compostage sur 4 ans (2021, 2022, 2023, 2024).

Pour la collecte :

- Deploiement de deux à trois secteurs de collecte par an.

- Mise en place de 7 colonnes entérrées biodéchets par an dans les centre bourg des petites communes ou en complément de la collecte en porte à porte.

Environ 15 000 habitants par an desservis par la collecte des biodéchets en apport volontaire ou en porte-à-porte.

Pour le compostage :

- 15 professionnels équipés d'un site de compostagepar an, et accompagnés par un maitre composteur

- 2 à 4 sites de compostage partagé mis en place par an.

Moyens humains

8,5 ETP :

- Service communication et prévention : 1 titulaire à 20% et un titulaire à 80% + 5 ambassadeurs à 50%, et 3 ambassadeurs contractuels à 100% sur 3 ans.
- Service collecte : 2 titulaires à 50%
- Service distribution : 2 titulaires à 50%
- Direction : 1 titulaire à 20%
- Elu : président, vice-président, élu de quartiers, référent de chaque commune

Moyens financiers

3 553 232,90 € dont 877 980,70 € d'aide ADEME et Région Nouvelle Aquitaine

Moyens techniques

Pour le compostage :

Pour les **habitats collectifs et les habitats individuels sans jardin**, des sites de compostage partagé seront mis en place en pied d'immeuble ou sur la voie publique. Pour cela, des composteurs 1m² seront mis à disposition des communes ou syndics, avec un brass-compost et le nombre de bioseaux nécessaires. Le SIRTOM forme un ou deux référents par site de compostage pour le bon fonctionnement du composteur. Le maître composteur réalise dans le même temps une animation à l'attention des usagers afin de les former aux techniques de compostage et aux consignes de tri. Des dépliants explicatifs de la pratique leurs sont distribués au terme de cette animation.

Pour **les professionnels produisant moins de 10 tonnes par an**, c'est-à-dire les gros producteurs de biodéchets tels que les restaurants scolaires, les EHPAD, un kit de compostage composé d'un composteur 1m² ou 5m², un brass-compost et un ou plusieurs bioseaux leur sont remis. Dans le même temps, une formation approfondie par le maître composteur esteffectuée au référent désigné, et une animation auprès du reste du personnel susceptible d'utiliser le composteur sera organisée.

Pour la collecte de biodéchets :

Territoires	Matériel de pré-collecte	Matériel de collecte
Habitat individuel en porte-à-porte	1 bioseau + 100 sacs kraft pour l'année	Bac avec cuve réductrice de 60L
Habitat collectif en porte-à-porte	1 bioseau + 100 sacs kraft pour l'année	Bacs de 120L, 160L ou 240L selon les besoins
Centre-ville et habitat collectif en apport volontaire en zone urbaine	1 bioseau + 100 sacs kraft pour l'année	Colonnes enterrées avec contrôle d'accès + badges

Bourg en zones rurales en apport volontaire	1 bioseau + 100 sacs kraft pour l'année	Colonnes enterrées avec contrôle d'accès + badges
Gros producteurs et métiers de bouche en porte-à-porte	Sacs de 60L ou 110L et/ou housses de 120L ou 360L en amidon de pomme de terre	Bacs 120L, 160L, 240L ou 360L selon leurs besoins
Gros producteurs et métiers de bouche en apport volontaire	Sacs de 60L en amidon de pomme de terre	Colonne enterrée + badge

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Communes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Beaucoup de communication en ammont, c'est un nouveau geste que les usagers doivent acquérir.

- La tarification incitative en place depuis 2015 sur le territoire aide pour l'adhésion des usagers.

- Réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères à la quinzaine lors de la mise en place des biodéchets

Difficultés rencontrées

Quelques difficultés ont été rencontrées sur l'utilisation des bacs roulants de 360L deux roues des gros producteurs (cuisine centrale, lycées...). En effet, une fois plein, ces bacs sont très lourds et difficiles à manœuvrer.

L'adhésion dans la durée est parfois compliquée, en particulier pendant les périodes de fortes chaleurs du 15 juin au 15 septembre, où nous avons pu constater des problèmes d'odeurs, de moucherons, et la présence d'asticots.

Recommandations éventuelles

- Déployer la collecte des biodéchets vers septembre / octobre, après les chaleurs estivales pour que les usagers acquièrent le geste de tri avant les désagrements rencontrés avec les chaleurs.

- Pendant les périodes estivales, l'accompagnement et la pédagogie des ambassadeurs sur le terrain sont indispensables afin d'apporter aux usagers des solutions à ces problèmes. De plus, la présence sur chaque secteur de points d'apport volontaires peut également solutionner ces aléas.

Mots clés

TRI A LA SOURCE | COMPOSTAGE | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | ZONE RURALE | ZONE URBANISEE | COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENT | COMPOSTAGE PARTAGE | INVESTISSEMENT | CAMPAGNE D'INFORMATION | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2023

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Marianne LOZACH

marianne.lozach@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine